



DES MÉTHODES

SUIVIES EN

MATIÈRE D'EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR

l'Administration des chemins de fer de l'Etat Belge

PAR

Herman LUCION

Docteur en droit

Chef de bureau au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

*Rapport au Congrès international des Sciences administratives,
1910.*

Imp. FR. VERCAUTEREN, Digue des Blanchisseurs, 16, Gand. — Téléphone 1217.